Séance du 20 octobre 2016

L'an deux mil seize, le vingt octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 13 octobre 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bertrand CHIFFLET, Maire.

Étaient présents : Philippe MAISONS, Julien DOUSSINEAU, Olivier BOURGINE, Dominique DECOURTYE - Adjoints, Léon GOUHIER, Gilles PERCHERON, Bruno CHESNOY, Philippe REAU, Romain PRYLOUTSKY, Sandra PERCHERON.

Étaient excusées : Aurore DAUVILLIERS (pouvoir à Léon GOUHIER), Jessica BERTRAND.

Était absente : Isabelle HERVE-FAUCONNIER.

Madame Sandra PERCHERON est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÉS-VERBAL DU 21 JUILLET 2016

Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité, des membres présents.

CHARTRES MÉTROPOLE

Monsieur le Maire expose, qu'après plusieurs réunions dont une, le 5 octobre, avec Monsieur le Préfet, celui-ci nous a assuré qu'il appliquerait son Schéma, issu du vote de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), au 1^{er} janvier 2017, c'est-à-dire notre intégration dans la Communauté de Communes du Cœur de Beauce.

La concomitance de notre entrée à Chartres Métropole n'étant pour le moment pas retenue par la procédure dérogatoire lancée depuis un an. Tous les représentants des Communautés de Communes voulant intégrer Chartres Métropole ont sollicité les grands élus pour avoir leurs appuis, qui nous avaient fait défaut lors de la 1ère CDCI, ayant compris l'intérêt de rentrer à Chartres Métropole au 1 janvier 2017 : simplification pour les services de l'État et discussion avec nos Communautés de Communes respectives.

A ce jour les grands élus doivent rencontrer Monsieur le Préfet, pour lui faire part de leur changement d'avis, ceci pourrait nous faire rentrer plus rapidement.

Suite à ces explications, un débat positif et ouvert a eu lieu au sein du Conseil Municipal de Boisville, confortant le souhait d'y rentrer au 1^{er} janvier 2017, et non pas au 1^{er} janvier 2018, qui serait un frein à l'investissement et au développement de notre commune.

CLASSEMENT DES ROUTES

Monsieur le Maire informe que par courrier du 17 juin 2016, le Conseil Départemental a transmis la proposition de classement des routes sur la commune de Boisville la Saint Père et ses alentours. (Document remis aux Conseillers)

Monsieur la Maire demande à Monsieur Philippe Réau, si le Département avait pris à sa charge la réfection de la route refaite lors de l'opération cœur de village ? Monsieur Philippe Réau répond que oui.

Monsieur Julien Doussineau demande la différence entre chemin communal et chemin rural. Monsieur Philippe Réau répond qu'un chemin communal doit être entretenu par la commune, alors qu'un chemin rural ne l'oblige pas.

Monsieur Dominique Decourtye demande s'il est possible de supprimer la petite partie de route "les épinettes"? Monsieur le Maire répond que cela n'est pas possible car le transport scolaire utilise cet accès.

Monsieur le Maire informe qu'une étude sur trois cantons est en cours en Eure-et-Loir afin de supprimer des routes dites inutiles.

Monsieur Philippe Réau informe qu'il est regrettable qu'à leur où des réunions sur la ruralité d'avenir ont lieu avec les grands élus du Département, ce déclassement des routes soit mis sur le tapis, alors qu'il nous prive de passer sur des routes rurales. Nous devons dire que nous ne sommes pas hostiles à réduire les routes en Eure-et-Loir, mais il est regrettable de ne pas pouvoir passer par le village voisin, ce qui nous fait faire deux fois plus de kilomètres. En ce qui concerne la sécurité de la 154 et Guillonville, c'est plus difficile de traverser pour un tracteur que vous une automobile.

Monsieur le Maire rappelle que le classement des voies en C5 reste la propriété du Conseil Départemental. Le seul problème est la voirie dans le village, qui sera une charge obligatoire pour la commune.

Monsieur Philippe Réau informe, qu'il n'est pas contre ces transferts de voirie à la commune qui auront un coût (entretien) et engendreront des recettes (DGF), mais il ne faut pas que cela pénalise la commune.

Monsieur Philippe Réau informe qu'il aurait pu être proposé que le parking poids lourds soit reprit par la Conseil Départemental dans cette négociation. Monsieur le Maire répond que Madame Duménil ne souhaite pas que le Département reprenne ce parking et que si tel était le cas elle préfèrerait l'acheter pour en faire un parking privé. Monsieur le Maire rappelle que la boulangerie est le seul commerce de Boisville, et qu'il fonctionne en partie, grâce aux chauffeurs poids lourd.

Après informations aux principaux intéressés, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le classement suivant :

- D 107.3 : Garder en route départementale C5,
- D 107.2 : classement en voie agricole et riveraine, de la 154 à Guillonville, pour sécuriser les automobilistes entrant ou sortant de la 154. La signalétique devra impérativement être mise en place. Le retrait des panneaux, sur la 154, indiquant Boisville la Saint Père et Guillonville, devra être fait. La pose d'un panneau voie sans issue devra être posé à Boisville, direction Guillonville.
- D131-9: classement en voirie communale, (185m),
- D151 (côté Prunay): classement en C5, (654m), un débroussaillage annuel + intervention d'entretien d'urgence,

- D151 (côté Réclainville): classement en C5, (2 485m), un débroussaillage annuel + intervention d'entretien d'urgence,
- D707.1 : classement en voirie communale dans la commune de Boisville, (439m), remise en état préalable par le Conseil Départemental,
- D717-S2 : classement en voirie communale dans la commune de Boisville, (688m), remise en état préalable par le Conseil Départemental, en contre parti : mise en chemin agricole D107.2,
- D7107-2 : classement en voirie communale dans la commune de Boisville, (476m),
- Voie communale le long du TGV : entrée en bas du pont d'Honville, jusqu'au bas du pont de Demainville, panneautage réservé aux engins agricole et riverains.

SDE: PROPOSITION FINANCIÈRE, ÉCLAIRAGE PUBLIC DU NOUVEAU PARKING

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public (documents donnés aux Conseillers) préparé à la demande de la commune par le Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir :

Parking rue des déportés Création de points lumineux

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par le SDE 28 et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

coût estimatif HT	Prise en charge		contribution	
des travaux	par le SDE 28		de la collectivité	
5 500 €	30%	1 650 €	70%	3 850 €

Monsieur Léon Gouhier demande si ces deux éclairages s'éteindront à 23h00 ? Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Philippe Réau rappelle qu'il faut demander le fonds de concours de la CCBV sur ce financement.

Ainsi, après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté, approuve le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire informe que par courrier du 19 juillet 2016, le Conseil Départemental a transmis la proposition de renouvellement des services de l'ATD, pour une durée de 1 an, au même tarif, que la précédente convention.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

L'Agence Technique Départementale (ATD) d'Eure et Loir a organisé 7 réunions territoriales entre le 19 mai et le 16 juin dernier. Ces réunions étaient destinées à présenter, aux adhérents et non adhérents de l'ATD, les missions et le bilan de cette Agence, créée en 2012 à l'initiative du Conseil Départemental. Elles ont également permis d'évoquer l'évolution possible du partenariat dans un contexte de réforme territoriale et de contraintes budgétaires qui obligent à repenser les modes d'action et à privilégier la mutualisation des services. Ces réunions ont été aussi l'occasion d'être à l'écoute des adhérents et d'échanger sur leurs préoccupations nouvelles en matière d'ingénierie. L'ATD a fait parvenir, à l'issue des réunions, à chaque membre convié (adhérent, non adhérent) le support présenté lors de ces réunions.

L'Agence technique départementale, présidée par Monsieur Albéric de Montgolfier, compte aujourd'hui 258 adhérents (communes, EPCI, syndicats). Forte d'une équipe de 14 agents, elle intervient dans les domaines de l'eau (assainissement collectif et non collectif), de la voirie et plus récemment dans celui de l'instruction des autorisations du droit des sols, et ce notamment pour pallier le désengagement de l'Etat. Cette structure s'adapte donc aux besoins des territoires, et pourra, à compter de 2017, proposer la mise en œuvre de nouvelles missions (conseil financier, AMO en matière d'aménagement, de planification, ...), ou proposer des évolutions sur les dispositifs actuels (ex : voirie).

Cette Agence soutenue par le Conseil Départemental a pour objectif d'apporter un service de qualité et à un coût maîtrisé à ses adhérents. Pour cela, et en dehors de sa contribution financière, le Conseil Départemental met à disposition de l'Agence une équipe pluridisciplinaire, composée d'experts et de techniciens, sans compter les autres services du Conseil Départemental (service juridique, marché public,) qui peuvent apporter leur concours de manière ponctuelle à l'ATD, ainsi que des outils performants (logiciels, ...) partagés avec ces mêmes adhérents. Cette mutualisation permet de limiter les coûts de fonctionnement de la structure tout en apportant une expertise devenue rare et chère, mais ô combien précieuse pour les membres de l'ATD.

Ainsi, cette structure a-t-elle su s'adapter aux besoins de ses membres, travailler aussi en partenariat avec les Agences de l'Eau et les services de l'Etat, tout en restant sur la base d'une cotisation inchangée depuis sa création.

Notre commune fait appel aux services de l'ATD dans le domaine de la voirie.

Dans un contexte territorial, règlementaire, et budgétaire qui évolue fortement et qui pèse sur bon nombre de collectivités, le Président de l'ATD a souhaité proposer aux adhérents un soutien à l'exercice de leurs compétences à travers un nouveau cadre partenarial, tout en permettant à des structures non encore adhérentes de pouvoir recourir aux services de l'ATD.

Ainsi, le Conseil d'administration de l'ATD qui s'est réuni le 17 juin 2016, a proposé que chaque commune membre puisse à l'occasion d'un conseil municipal se positionner sur son intention de maintenir ou non son partenariat avec l'ATD.

Dans le même temps, le Conseil d'administration s'est engagé, sur la base des prestations existantes actuellement et sur lesquelles notre commune adhère, à ne pas augmenter la cotisation sur la durée de l'engagement. Il est à noter que pour ce qui concerne l'assainissement, et dans la perspective de la prise de cette compétence par les EPCI (article 68 de la Loi NOTRe), une évolution des plafonds sera appliquée afin de prendre en considération l'augmentation de la taille des EPCI.

Afin de pouvoir planifier au mieux l'activité de l'ATD, de prévoir les investissements nécessaires, de pouvoir mieux répondre aux attentes des adhérents, mais aussi, le cas échéant, de laisser le temps aux structures communales et intercommunales de s'organiser suite aux évolutions territoriales et règlementaires, le Conseil d'administration propose un engagement de principe d'une durée de 4 ans, soit pour la période 2017-2020 (2020 correspondant à l'échéance des mandats locaux). Il s'agit d'une adhésion de principe qui n'empêcherait pas en cas de difficulté financière de la commune ou d'évolution liée aux compétences de cette même commune, de délibérer pour un retrait de l'ATD, et d'adresser cette même délibération à Monsieur le Président de l'ATD, avant le 30 juin de l'année N-1.

Au moment où chaque collectivité doit rechercher des économies de fonctionnement tout en apportant un service de qualité et de proximité à nos administrés, l'Agence technique départementale, forte de son expertise, de sa capacité d'adaptation, de sa réactivité peut constituer une réponse notamment aux communes et EPCI ruraux et péri-urbains, aussi bien en termes de service à la population qu'en termes d'économies pour les budgets communaux et intercommunaux à venir.

Aussi, sur la base des éléments présentés dans ce rapport, je vous propose de bien vouloir en délibérer.

Après débat au sein du conseil municipal, la commune de Boisville la Saint Père décide, à l'unanimité, d'accepter un engagement de principe auprès de l'ATD sur la période 2017-2020 pour les missions auxquelles elle adhère déjà, et aux conditions exposées dans le rapport présenté (maintien des modalités de cotisation) à savoir : la voirie.

PROJET DE DIVISION PROPRIÉTÉ CLAUDE CHIFFLET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de division (document distribué aux Conseillers) de Monsieur Chifflet Claude, sur ses parcelles AC 262 et AC 212. Cette division laisse apparaître quatre lots à bâtir. Concernant le 4ème lot, une partie de la parcelle est sur le domaine public.

Après négociation entre Monsieur le Maire et Monsieur Chifflet Claude, ce dernier accepterait de céder la partie non utilisée de la parcelle AC 212 (environ 159m²) contre la partie du domaine public (environ 36m²).

Monsieur Philippe Réau exige que la commune demande une garantie financière, sous forme que caution, afin que le lotisseur se porte garant de faire les travaux de viabilisation. Monsieur Philippe Réau informe qu'il faudra également faire un cahier des charges précis, à joindre au permis d'aménager.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cet échange de parcelle.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

- Suite à la notification du montant du FPIC 2016, (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut effectuer un virement de crédit de 1 818€ pour aliment le compte 73925.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de prendre 1 818 €uros du compte 6068, pour approvisionnerle compte 73925.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une rectification d'imputation budgétaire de la fiche inventaire : 2015-003-2128 concernant la division des deux terrains AB 175, 177, 179, comme suit :

En dépense au compte 2111 – chapitre 041 + 1224€ En recette au compte 2128 – chapitre 041 + 1224€

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, cette décision modificative.

DEMANDE DE PARTICIPATION FONDS SOLIDARITE LOGEMENT ET AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du Conseil Départemental 28, proposant une participation, afin de venir en aide aux jeunes euréliens dans le cadre de leur parcours d'insertion.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du Conseil Départemental 28, proposant une participation de 3€ par logement social, soit 24€, afin de venir en aide aux familles ayant des difficultés financières liées au logement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à ces deux fonds.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'enfouissement 2017, par le SDE, et demande aux conseillers d'étudier ce dossier (documents remis), afin de délibérer lors du prochain conseil, avant le 25 novembre. Monsieur Philippe Réau demande si la réfection de la rue des Déportés est prévue dans le financement, Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur le Maire informe que l'Amicale des Pompiers invite le Conseil Municipal à participer au repas de la Sainte Barbe, qui aura lieu le samedi 26 novembre à partir de 19h30, à la Salle des Fête de Boisville.

Monsieur le Maire rappelle que le repas des Aînés aura lieu le samedi 5 novembre au restaurant La Chaudière et encourage les Conseillers à y participer.

Monsieur le Maire informe que l'organisation de la cérémonie du 11 novembre est modifiée cette année, afin que l'Harmonie de Voves puisse participer. Le rendez-vous sera à 9h15 à Boisville la Saint Père et le déplacement à Honville n'aura pas lieu, une gerbe sera déposée à Honville avant la cérémonie de Boisville, par le Maire et un adjoint.

Monsieur Philippe Maisons rappelle que la fête de Noël aura lieu le samedi 18 décembre à 15h00, à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire informe que l'élaboration du Bulletin Municipal est en cours, et rappelle que les associations sont invitées à y insérer leur programme annuel.

Monsieur le Maire informe que suite au Conseil d'école, un projet de cirque est en cours de finalisation. L'école demandera peut-être une participation aux communes, afin de clôturer financièrement ce projet scolaire. Monsieur Philippe Réau informe que tout projet scolaire doit être financé par la CCBV.

Monsieur Bruno Chesnoy remercie les employés communaux pour le nettoyage de la plaque des déportés, et rappelle qu'il avait également demandé le nettoyage de la parcelle en friche. Monsieur Dominique Decourtye répond que ce nettoyage est prévu cet hiver.

Monsieur Bruno Chesnoy demande où en est l'arrivée de la fibre sur la commune ? Monsieur le Maire répond que la fibre est entrée à l'intérieur du bâtiment le mois dernier, que celle-ci est calibrée et que par contre tous les composants de l'armoire sont hors service. La société Orange estime la date de livraison de la fibre aux abonnés orange, courant mars 2017. L'ensemble du Conseil Municipal trouve cette date inadmissible et informe que l'on devrait exiger avant la fin de l'année.

Monsieur Léon Gouhier demande si la balayeuse va passer prochainement ? Monsieur le Maire répond que la balayeuse ne passe plus et que les employés communaux vont nettoyer les caniveaux dès qu'ils le pourront.

Monsieur Gilles Percheron demande combien reste-t-il de terrain à vendre, appartenant à la commune ? Monsieur le Maire répond qu'il ne reste que le terrain rue de la Vigne (anciennement Duchon).

La séance est levée à 23h00.